



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2022-107

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2022

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la santé publique

R28-2022-07-08-00003 - DECISION N°DSP-SE-2022-07-08 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Normandie et désignation des coordonnateurs et suppléants départementaux (3 pages) Page 4

Direction de la sécurité sociale / Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale Antenne interrégionale de Rennes

R28-2022-07-05-00002 - Arrêté modificatif n° 4 du 5 juillet 2022 portant modification de la composition de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie (2 pages) Page 8

R28-2022-07-05-00004 - Arrêté modificatif n°1 du 5 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (1 page) Page 11

R28-2022-07-12-00001 - Arrêté modificatif n°2 du 12 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie (1 page) Page 13

R28-2022-07-05-00003 - Arrêté modificatif n°4 du 5 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil départemental de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie (1 page) Page 15

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes / Secrétariat de direction

R28-2022-07-12-00005 - Délégation de signature de Mme HANICOT DISP de Rennes du 12 juillet 2022 à Mme MORENO (1 page) Page 17

R28-2022-07-12-00003 - Délégation de signature de Mme HANICOT DISP de Rennes du 12 juillet 2022 à Mr MOYON (1 page) Page 19

R28-2022-07-12-00004 - Délégation de signature de Mme HANICOT DISP de Rennes du 12 juillet 2022 aux agents du département des affaires immobilières (1 page) Page 21

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes / Secrétariat de direction

R28-2022-07-12-00002 - Délégation de signature de Mme HANICOT DISP de Rennes du 12 juillet 2022 à ses collaborateurs (2 pages) Page 23

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / Mission estuaire de la Seine

R28-2022-07-08-00002 - Arrêté n° MES/2022/06[?] portant autorisation de captures de phoques gris à des fins de suivi en dérogation à [?] article 6 du décret de création de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine (4 pages) Page 26

**Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental
de la Seine-Maritime / secrétariat général commun départemental de la
Seine-Maritime**

R28-2022-07-11-00001 - Arrêté portant composition des membres de la
commission de titularisation des agents recrutés par la voie contractuelle
TH (2 pages)

Page 31

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-07-08-00003

DECISION N°DSP-SE-2022-07-08 portant
établissement de la liste des hydrogéologues
agréés en matière d'hygiène publique dans les
départements de la région Normandie et
désignation des coordonnateurs et suppléants
départementaux

**DECISION n° DSP-SE-2022- 07-08 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés
en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Normandie
et désignation des coordonnateurs et suppléants départementaux**

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE à compter du 15 juillet 2020,

VU les articles L 1321-2, R1321-14 du code de santé publique,

VU l'arrêté du 15 mars 2011, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2015, relatif aux modalités d'agrément de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,

VU la décision N° 2017-07-11, portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Normandie et désignation des coordonnateurs et suppléants départementaux,

VU la décision N° DSP-SE-2022-02-15 du 15 février 2022 du directeur général de l'ARS Normandie ouvrant un appel à candidature pour la délivrance des agréments en matière d'hygiène publique,

DECIDE

Article 1 :

La liste des hydrogéologues en matière d'hygiène publique pour les cinq départements de la région Normandie est établie, à compter du 11 juillet 2022, comme suit :

Département du CALVADOS :

M. Olivier DUGUE Coordonnateur
M. Pascal BALE Coordonnateur suppléant
M. Gilles ALLAIN
M. Christian CARDIN
M. Thierry GAILLARD
M. Stéphane SABATIER

Liste complémentaire :

M. Philippe GOMBERT
Mme Alexandra LAURENT

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 | www.ars.normandie.sante.fr    

Département de la MANCHE :

M. Jean CARRE Coordonnateur
M. Pascal BALE Coordonnateur suppléant
M. Christian CARDIN
M. Olivier DUGUE
M. François HERBRETEAU
Mme Alexandra LAURENT

Liste complémentaire :

M. Philippe GOMBERT

Département de l'ORNE :

M. Jean CARRE Coordonnateur
M. Philippe GOMBERT Coordonnateur suppléant
M. Olivier DUGUE
M. Alexis ROBERT
M. Stéphane SABATIER
M. Bruno TOMASI
M. Lahcen ZOUHRI

Liste complémentaire :

Mme Alexandra LAURENT
M. Ludovic TURBAN

Département de l'EURE :

M. Gilles ALLAIN Coordonnateur
M. Smail SLIMANI Coordonnateur suppléant
M. Jacques DELEPINE
M. Xavier DU CHAYLA
M. Matthieu FOURNIER
M. Philippe GOMBERT
M. Olivier GRIERE
Mme Danièle VALDES
M. Lahcen ZOUHRI

Liste complémentaire :

M. Guillaume HANIN
M. Bruno TOMASI

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 | www.ars.normandie.sante.fr    

Département de la SEINE-MARITIME :

M. Gilles ALLAIN Coordonnateur
M. Bruno TOMASI Coordonnateur suppléant
M. Xavier DU CHAYLA
M. Matthieu FOURNIER
M. Thierry GAILLARD
M. Olivier GRIERE
M. Guillaume HANIN
M. Stéphane SABATIER
M. Smaïl SLIMANI
Mme Danièle VALDES
M. Lahcen ZOUHRI

Liste complémentaire :

M. Jacques DELEPINE
M Ludovic TURBAN

Article 2 :

La validité de l'agrément est de 5 ans à compter du 11 juillet 2022.

Article 3 :

Pendant la durée de la période d'agrément, les hydrogéologues des listes complémentaires pourront, en tant que de besoin, être nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie.

Article 4 :

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

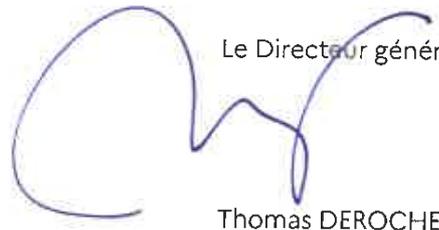
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

La Directrice de la santé publique de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 8 juillet 2022

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex
Tél: 02.31.70.96.96 www.ars.normandie.sante.fr 

Direction de la sécurité sociale

R28-2022-07-05-00002

Arrêté modificatif n° 4 du 5 juillet 2022 portant
modification de la composition de l'instance
régionale de la protection sociale des travailleurs
indépendants de Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE
INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE, CHARGE DES COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif n° 4 du 5 juillet 2022
portant modification de la composition de l'instance régionale
de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2022 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie,

Vu les arrêtés modificatifs des 28 janvier, 8 février et 10 mars 2022,

Vu les désignations formulées par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL),

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté ministériel du 21 janvier 2022 susvisé portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Normandie est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommée en tant que membre titulaire :

Madame Hélène THISSE

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL), est nommée en tant que membre titulaire :

Madame Sandrine MARC

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la sécurité sociale

R28-2022-07-05-00004

Arrêté modificatif n°1 du 5 juillet 2022 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la caisse d'allocations
familiales de la Seine-Maritime



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION
MINISTERE DES SOLIDARITES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Arrêté modificatif n°1 du 5 juillet 2022
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime,

Vu les désignations formulées par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et l'Union nationale des associations familiales (UNAF),

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), sont nommés en tant que titulaires :

Madame Célia ROBICHON
Monsieur Emmanuel SCORIEL

Dans la liste des représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), est nommée en tant que membre suppléant :

Madame Charlotte MASSET

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre des solidarités, de l'autonomie
et des personnes handicapées,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Direction de la sécurité sociale

R28-2022-07-12-00001

Arrêté modificatif n°2 du 12 juillet 2022 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la caisse d'assurance
retraite et de la santé au travail de Normandie



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté modificatif n°2 du 12 juillet 2022
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie

La ministre de la santé et de la prévention,
 Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie,

Vu l'arrêté modificatif du 20 juin 2022,

Vu la désignation formulée par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF),

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Tony ALFEREZ

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2022

La ministre de la santé et de la prévention,
 Pour la ministre et par délégation,
 Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
 de la mission nationale de contrôle et d'audit
 des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
 Pour le ministre et par délégation,
 Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
 de la mission nationale de contrôle et d'audit
 des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Direction de la sécurité sociale

R28-2022-07-05-00003

Arrêté modificatif n°4 du 5 juillet 2022 portant
modification de la composition du conseil
départemental de l'Orne au sein du conseil
d'administration de l'union de recouvrement
des cotisations de sécurité sociale et
d'allocations familiales de Normandie

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif n°4 du 5 juillet 2022
portant modification de la composition du conseil départemental de l'Orne
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 31 décembre 2021 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie,

Vu les arrêts modificatifs des 28 janvier, 18 février et 12 avril 2022,

Vu la désignation formulée par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE),

ARRETEMENT

Article 1

L'arrêté du 31 décembre 2021 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE), est nommé en tant que membre titulaire :

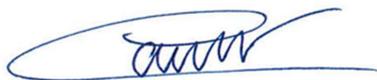
Monsieur Bruno BROCHARD

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 5 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2022-07-12-00005

Délégation de signature de Mme HANICOT DISP
de Rennes du 12 juillet 2022 à Mme MORENO

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DU GRAND OUEST À RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**ARRETE du 12 juillet 2022 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.315-2 R.213-17, R.213-21 à R.213-17, R.213-21 à R.213-27 et R.213-31

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 12 juillet 2022 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 25 janvier 2022 portant mutation de Madame Céline MORENO en qualité de directrice des services pénitentiaires, cheffe du service des pratiques professionnelles à la DISP de Rennes à compter du 1^{er} mars 2022

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Céline MORENO, directrice des services pénitentiaires, cheffe du service des pratiques professionnelles pénitentiaires, en ce qui concerne les décisions ci-après :

-Réponses aux recours hiérarchiques des personnes placées sous main de justice dans les matières autres que les sanctions disciplinaires

-Décision de prolongation ou de mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de compétence interrégionale, ou proposition de prolongation ou mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de la compétence de l'administration centrale conformément aux articles R.213-18 à R. 213-35 du code pénitentiaire,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2022

P/La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
La Directrice Interrégionale Adjointe

Martine HAMEL



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2022-07-12-00003

Délégation de signature de Mme HANICOT DISP
de Rennes du 12 juillet 2022 à Mr MOYON

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DU GRAND OUEST À RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**ARRETE du 12 juillet 2022 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-11, D.211-14, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.322-14, R.322-5, D.421-3

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 12 juillet 2022 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 janvier 2022 portant mutation de Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} février 2022 en qualité d'adjoint au chef de département sécurité et détention à la DISP de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 novembre 2018 portant mutation de Madame Juliette LEPERS, attachée d'administration de l'état, à compter du 1^{er} décembre 2018, en qualité de secrétaire générale de la DISP de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 décembre 2016 portant mutation de Madame Anne-Sophie GIRARDOT (CORTINOVIS), attachée d'administration de l'état, à compter du 5 janvier 2017 en qualité de cheffe de cabinet de la DISP de Rennes

Vu l'arrêté du 29 décembre 2019 portant mutation de Madame Mathilde DESFORGES, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} février 2020 en qualité de cheffe de pôle ONE à la DISP de Rennes

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 portant mutation de Madame Cécile GUILLOTTEL (JAN), directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de responsable ARPEJ à la DISP de Rennes

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Affectation des condamnés y compris les avis formulés par le Directeur interrégional des Services Pénitentiaires, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus
- Changement d'affectation des condamnés, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus
- Transferts dans le ressort de la Direction Interrégionale, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus
- Et toutes autres décisions ou avis relevant du champ d'intervention et compétence du département sécurité et détention.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MOYON, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, à Madame Juliette LEPERS, secrétaire générale, à Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, cheffe de cabinet, à Madame Mathilde DESFORGES, cheffe de pôle ONE et à Madame Cécile GUILLOTTEL, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la DISP de Rennes

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2022

P/La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
La Directrice Interrégionale Adjointe

Martine HAMELOT-MARIÉ



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2022-07-12-00004

Délégation de signature de Mme HANICOT DISP
de Rennes du 12 juillet 2022 aux agents du
département des affaires immobilières

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DU GRAND OUEST À RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)

**ARRETE DU 12 JUILLET 2022 portant délégation de signature
Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services pénitentiaires de Rennes**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9
Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'agence française anticorruption instituée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer
Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) à compter du 1^{er} octobre 2018
Vu l'arrêté du 3 juin 2022 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
Vu l'arrêté de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes du 12 juillet 2022 portant délégation de signature

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont les noms suivent :

- Monsieur Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Madame Maryse POULELAOUEN, adjointe au chef du département des affaires immobilières
- Madame Catherine SEHEDIC, chargée d'opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Josick ROUAULT, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Mathilde DESFORGES, cheffe de pôle ONE

Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à l'agent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont le nom suit :

- Monsieur Samuel BESNARD, directeur technique au sein de l'unité de suivi des gestions déléguées

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire

Fait à Rennes, le 12 juillet 2022

P/La Directrice Interrégionale
des Services pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
La Directrice Interrégionale Adjointe

Martine HAMELOT-MARIE



Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2022-07-12-00002

Délégation de signature de Mme HANICOT DISP
de Rennes du 12 juillet 2022 à ses collaborateurs

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DU GRAND OUEST À RENNES
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

ARRETE DU 12 juillet 2022

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale.

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, R.223-2 à R.223-7, R.341-10, D.341-20, R.342-1

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 14 septembre 2018 nommant Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 3 juin 2022 donnant délégation à Madame Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, à Madame Martine HAMELOT-MARIÉ, adjointe à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes et à Madame Juliette LEPERS, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à l'effet de signer, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 11 juillet 2022 portant affectation à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes de Madame Sophie BLEUET en qualité de directrice placée, à compter du 15 juillet 2022 et jusqu'au 8 août 2022 inclus ; outre ses fonctions de cheffe de la mission de contrôle interne

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Madame Sophie BLEUET, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)

Madame Martine HAMELOT-MARIÉ, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires, directrice interrégionale adjointe à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie, Pays de Loire)

Madame Juliette LEPERS, conseillère d'administration de la justice, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Arnaud MALET, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Arnaud BERNARD, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Cathy LE MOINE, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Mélanie ROQUES, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Virginie BENOIST, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Janick HAYEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur David GICQUIAUD, conseiller d'administration de la justice, chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Soizick MASSE-POLLET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Maryse POULELAOUEN, directrice technique, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Cécile GUILLOTTEL, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Céline MORENO, directrice des services pénitentiaires, cheffe du service des pratiques professionnelles pénitentiaires à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Leila MEDJELET, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2022



P/ La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
La Directrice Interrégionale Adjointe

Martine HAMELOT-MARIÉ

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2022-07-08-00002

Arrêté n° MES/2022/06

portant autorisation de captures de phoques gris
à des fins de suivi en dérogation à
l'article 6 du décret de création de la réserve
naturelle nationale de l'estuaire de la Seine



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Arrêté n° MES/2022/06

portant autorisation de captures de phoques gris à des fins de suivi en dérogation à l'article 6 du décret de création de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- vu le code de l'environnement ;
- vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- vu le décret n°97-1329 du 30 décembre 1997 portant création de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- vu le décret n°2004-1187 du 9 novembre 2004 portant extension de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- vu l'arrêté n°ME/2018/04 du 27 juin 2018 portant approbation du quatrième plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- vu l'arrêté du 2 décembre 2019 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau départemental à M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- vu la décision n° 2022-26 du 23 mars 2022 portant subdélégation de signature en matière d'activité de niveau départemental à M. David WITT, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- vu la convention de gestion en date du 21 juin 2021 relative aux modalités de gouvernance de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- vu l'autorisation de projet accordée le 11 septembre 2019 pour les suivis télémétriques de phoques dans leur milieu naturel sous la responsabilité de madame Cécile Vincent ;
- vu la demande déposée le 1^{er} février 2022 par le bureau d'étude Biotope ;
- vu l'avis du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine en date du 7 mars 2022 ;
- vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 18 mars 2022.

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN cedex
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- Considérant que le suivi objet du présent arrêté s'inscrit dans le cadre de l'établissement d'un état initial constitutif de l'étude d'impact prévue par la procédure d'autorisation pour la construction d'un parc éolien offshore AO4 en Centre-Manche et son raccordement électrique ;
- Considérant la nécessité de conforter les études sur les impacts potentiels des énergies renouvelables en mer sur les phoques gris ;
- Considérant que l'amélioration des connaissances sur les mammifères marins est l'un des objectifs poursuivis par le 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- Considérant que ce suivi contribue à l'opération CS21 « Suivi des mammifères marins » du 4^e plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- Considérant l'augmentation des effectifs de phoque gris en baie de Seine ;
- Considérant que l'estuaire et la baie de Seine présentent un intérêt majeur pour les phoques dont la présence régulière est avérée ;
- Considérant que les phoques gris se déplacent sur de longues distances et qu'à partir des reposoirs de la baie de Seine, notamment ceux situés au sein de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, ils peuvent atteindre le centre Manche ;
- Considérant que les suivis télémétriques de quelques individus vont permettre d'acquérir des données sur la distribution en mer des phoques gris, d'identifier leurs zones de chasse en mer et de façon plus générale leur utilisation des habitats marins dans la région ;
- Considérant que la pose de balise télémétriques et les prélèvements biologiques imposent la capture des phoques ;
- Considérant que la capture et la manipulation des phoques seront réalisées par du personnel formé et expérimenté sous l'autorité du Dr Cécile Vincent, enseignante chercheuse à l'université de La Rochelle titulaire d'une autorisation de projet utilisant des animaux à des fins scientifiques pour le « suivi télémétrique des phoques dans leur milieu naturel » délivrée le 11 septembre 2019 par le ministère en charge de la recherche pour une durée de 5 ans ;
- Considérant que les captures seront réalisées après la période de mue et en dehors de la période de reproduction ;
- Considérant que les prélèvements opérés lors de la capture ne portent pas atteinte à l'intégrité physique des animaux et sont indolores ;
- Considérant que ces prélèvements sont autorisés par le comité d'éthique en expérimentation animale ;
- Considérant que les études menées à partir des animaux capturés permettra d'apprécier l'état de santé de la population de phoque gris présents dans l'estuaire de la Seine et plus généralement en Manche et d'identifier les pressions qui s'exercent sur cette espèce ;
- Considérant l'ensemble des mesures prises afin d'optimiser les opérations et limiter les impacts sur les populations de phoque et les autres espèces ;

ARRÊTE

Article 1er – Objet de la décision

Sous réserve de l'obtention par le Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC, UMR 7372, Centre national de la recherche scientifique/La Rochelle Université) (dénommé ci-après le CEBC) représenté par le Docteur Cécile Vincent, sis 5 allée de l'Océan 17 000 La Rochelle, de la dérogation prévue au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement, et sans préjudice de la réglementation relative à l'expérimentation animale et des prescriptions réglementaires en vigueur relatives aux actes vétérinaires et à l'exercice de la médecine vétérinaire sur le territoire national, le bureau d'étude Biotope est autorisé à capturer, avec relâcher sur place, 5 phoques gris (*Halichoerus grypus*) dans l'estuaire de la Seine pour les équiper de balises télémétriques et procéder à différents prélèvements biologiques selon le protocole défini dans le dossier de demande d'autorisation afin d'améliorer les connaissances sur la population présente dans l'estuaire de la Seine et plus généralement dans la Manche.

Article 2 – Conditions de capture

Les captures seront réalisées par du personnel formé disposant d'une expérience dans la capture de phocidés sous l'autorité du Dr Cécile Vincent, enseignante-chercheuse à l'université de La Rochelle et disposant déjà d'une autorisation au titre de l'expérimentation animale délivrée par le ministère en charge de la recherche.

La Maison de l'estuaire, gestionnaire de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine apportera dans ce cadre un soutien logistique.

L'ensemble de l'équipe sera appuyé par une équipe de la brigade mobile d'intervention de l'Office français de la Biodiversité.

À l'occasion de ces captures, et afin de compléter les informations sur les niches isotopiques (marqueur de l'écologie trophique) des phoques, Biotope est autorisé à faire procéder à la récolte de vibrisses dont le prélèvement est autorisé par le comité d'éthique en expérimentation animale.

En complément de ces prélèvements et afin de mieux apprécier le régime alimentaire des phoques, la Maison de l'estuaire pourra procéder à la prospection des reposoirs pour collecter des fèces.

Enfin, lors de la capture des animaux, des prélèvements biologiques de lard et de sang compatibles avec la corpulence et l'état de santé de l'animal seront réalisés lorsque celui-ci sera sous sédation afin de mesurer son état de santé et son niveau de contamination.

Article 3 – Période de capture

La période de capture s'étend du 17 juillet 2022 au 31 octobre 2022.

Article 4 – Mesures de protection des autres espèces

Considérant la période propice à la capture des phoques gris, la Maison de l'estuaire s'assurera au préalable de l'état d'avancement de la nidification au mois de juillet notamment sur l'îlot du Ratier avant le lancement des opérations de capture. Ces opérations seront retardées si nécessaire.

Les captures seront réalisées à marée basse afin de limiter le dérangement des repositors de marées hautes utilisés par l'avifaune.

Article 5 – Communication des données

Biotope adressera à la DREAL Normandie (Mission estuaire de la Seine) et à la Maison de l'estuaire un suivi permanent des activités effectuées dans le cadre de la présente autorisation.

Article 6 – Notification et information

Le présent arrêté sera notifié au responsable du service « Énergies marines renouvelables » de Biotope, au président de la Maison de l'estuaire, au directeur régional de l'Office français de la biodiversité de Normandie et transmis pour information au Dr Cécile Vincent de l'université de La Rochelle.

Article 7 – Application de la décision

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, le président de la Maison de l'estuaire et le directeur régional de l'Office français de la biodiversité de Normandie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs dans le département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 8 juillet 2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation,
le directeur régional adjoint de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement de Normandie

David WITT

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2022-07-11-00001

Arrêté portant composition des membres de la
commission de titularisation des agents recrutés
par la voie contractuelle TH



Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et
développement des compétences
Unité concours et recrutement

Arrêté

portant composition des membres de la commission de titularisation des agents recrutés par la voie contractuelle de travailleur handicapé dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'Intérieur

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-020 du 11 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Aurélien DIOUF secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté portant ouverture d'un recrutement, par la voie contractuelle, de travailleur handicapé dans le corps des adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'Intérieur en région Normandie en date du 4 mai 2021 ;

Vu le contrat d'engagement de Madame Marlène GIOT en qualité d'agent administratif, contractuelle, en date du 9 septembre 2021 pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 ;

Vu le contrat d'engagement de Monsieur Sébastien HOLMAERT en qualité d'agent administratif, contractuelle, en date du 9 septembre 2021 pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1

La commission de titularisation auditionnera Madame Marlène GIOT et Monsieur Sébastien HOLMAERT, agents administratifs, contractuels, de catégorie C, recrutés au titre de la législation relative aux travailleurs handicapés, en poste à la préfecture du Calvados. Elle sera composée comme suit :

- M. Antoine DROU, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental du Calvados (SGCD14)
- Nathalie BROYART, directrice du bureau de l'environnement et l'aménagement à la DCPAT.
- Mme Sophie HERVIEU, adjointe au chef du CERT-PC
- Mme Charlotte FONTAINE, cheffe du bureau du pilotage des effectifs et du développement des compétences au SGCD de la Seine-Maritime, en visioconférence

Article 2

La commission de titularisation se réunira le mardi 19 juillet 2022, à 10 heures à la préfecture du Calvados, salle 403.

Article 3

Le secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au RAA.

Fait à ROUEN, le **- 8 JUL. 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint



Aurélien DIOUF